



Questions générales :

1. Quid du statut des projets en cours. Pouvons-nous obtenir automatiquement un échéancier des projets et de leur état financier. Cela nous serait d'une grande aide par rapport au reports successifs de plusieurs d'entre eux. Quelque chose de plus détaillé cas la page 8 du rapport.

Voici, un peu plus détaillé, les statuts des investissements 2019. Nous travaillons actuellement à un outil de pilotage des projets, plus fin et visuel. Nous pourrions de ce fait avoir une meilleure vision des investissements en cours et un meilleur suivi de la planification. Nous pourrions certainement vous le présenter pour les comptes 2020.

210.503.31 : Centre scolaire des Perraires (toiture plate)

- les travaux ont été volontairement reportés. La toiture nécessite une rénovation, mais l'intervention peut être légèrement reportée.
- Il a été considéré qu'il fallait prendre en considération d'autres particularités du bâtiment et intégrer cette réfection de toiture dans un processus global de rénovation du bâtiment.
- cette planification de rénovation doit être menée par un bureau d'architecte

610.561.61 : Investissements routes cantonales classées
Rte des Brèches

- le canton a visiblement repoussé ces travaux. Selon les informations en notre connaissance, ils devraient débuter en juin 2020.

Illarsaz, centre du village,

- voir 620.501.12

Rte Cornet

- Tous les travaux ont été terminés.
- La partie expropriation n'a pas pu être réglée. C'est le canton qui doit finaliser ce dossier. Malgré les multiples rappels et relances de la commune, ce dossier n'est à ce jour toujours pas réglé.

620.501.09 : Rue Clos-Novex /Pré-Raye

- l'adjudication des travaux est intervenue en aout 2019. Idéalement les travaux auraient dû débuter dès septembre 2019.
- ce projet fait partie des mesures d'agglomération qui sont au bénéfice d'un co-financement de la confédération. Aucun travail ne peut débuter avant la signature de l'accord de financement, sous peine de perdre le subventionnement.
- l'enjeu est important puisqu'on espère une subvention de l'ordre de 1 million.
- à ce jour, nous attendons toujours l'accord de la confédération. Aux dernières nouvelles, on pourrait espérer le recevoir début juin 2020.

620.501.12 : Aménagement centre de village (Illarsaz)

- décalage dans la procédure et l'avancement du dossier. Plusieurs aspects techniques ont dû être rediscutés avec le canton et la CCSR.
- finalement le dossier a été mis à l'enquête le 14 juin 2019 par le canton.
- À ce jour, nous n'avons toujours pas reçu l'autorisation de construire.

620.501.13 : Rte de l'Épine

- décalage du projet.
- la procédure d'expropriation a pris de longs mois (mai – décembre), empêchant de débiter les travaux en 2019.
- les travaux ont débuté en janvier 2020

700.501.01 : Source et captage (captage du Crêt)

- chaque phase de ce projet complexe et essentiel pour notre commune a nécessité des adaptations régulières qui, au final ont décalé la mise en chantier.
- ces modifications, ont notamment retardé la mise à l'enquête (15.03.2020) et l'autorisation de construire n'a ainsi été délivrée qu'au mois d'octobre.
- parallèlement les adjudications des travaux, tant pour le gros-œuvre que pour l'appareillage ont nécessité des analyses plus approfondies que prévu.
- en finalité, seuls certains travaux préparatoires ont pu être entrepris en fin d'année 2019 car il n'était plus rationnel de se lancer dans des travaux d'ampleur à l'entrée de l'hiver.
- le terrassement a finalement débuté dès janvier 2020 tout sera terminé cet automne.

750.501.00 : Torrents (Torrent Raccot)

- le dossier a fait l'objet de plusieurs oppositions qui ont retardé la procédure d'homologation.
- l'adjudication des travaux est intervenue en août 2019, ce qui aurait normalement permis de réaliser les travaux en automne 2019.
- hélas, la procédure d'expropriation (procédure menée par un collège d'experts indépendants) a duré plus long que prévu. La prise de possession des terrains pour réaliser les travaux n'a pu être signée qu'en janvier 2020.
- les travaux ont été réalisés de février à avril 2020, tout est terminé à ce jour.

2. Nous avons interpellé la Municipalité par rapport au corps de pompier. Nous attendons toujours une réponse.

Divers changements au sein du corps de sapeurs-pompiers de Collombey-Muraz et du CSI de Monthey ont accéléré les choses.

Le Conseil a décidé de mandater le corps de sapeurs-pompiers pour qu'à l'entrée dans la nouvelle caserne, il n'y ait qu'une seule entité de lutte contre le feu.

Les Etats-majors de Collombey-Muraz et de Monthey travaillent déjà ardemment à la constitution de ce nouveau corps.

3. Quelle est la diminution de la facture des assurances bâtiments par rapport et suite à l'appel d'offre réalisé en 2018 ?

L'assurance bâtiment a été mise en soumission courant 2018 pour un renouvellement au 1^{er} janvier 2019. Le mandat a été octroyé à la Vaudoise assurances pour une prime annuelle de Fr. 56'811.10 contre une prime précédente à Fr. 77'735.40, soit une économie de Fr. 20'926.30 ou 27% de réduction de prime.

4. Merci de nous transmettre le tableau comparatif de la Crèche UAPE 2018-2019.
Document en annexe.

5. Quel est la politique de la commission d'animation ? Certains événements sont devenus payant en 2019. Nous souhaiterions obtenir un décompte, voire l'analyse de cette politique.

La commission culturelle a pour politique de proposer des manifestations variées, accessibles pour que chaque habitant de la commune puisse y trouver son compte et ne faisant pas concurrence à nos sociétés locales. Si certaines manifestations, à l'instar de la toute première qui a eu lieu en 2018 ou de la visite culturelle des 5 villages, sont gratuites, d'autres sont effectivement payantes mais toujours à des prix très abordables. Le but n'est pas de couvrir les frais de chaque manifestation, ce qui serait impossible vu les prix pratiqués, mais de respecter le budget que le CG nous alloue et de pouvoir faire appel à des artistes professionnels.

Prix demandé par manifestation 2019

- Marina Rollman	Fr. 30.- / personne (prix minimum imposé par la Production)
- Ciné Drive-in	Fr. 35.- / voiture
- Voyage 5 Villages	- gratuit -
- Concert classique	Fr. 15.- / personne dès 18 ans

Coût net par manifestation 2019

- Marina Rollman	Fr. 11'829.78
- Ciné Drive-in	Fr. 6'151.40
- Voyage 5 Villages	Fr. 8'715.60
- Concert Classique	Fr. 8'002.26

6. La provision COVID19 a été estimée de quel manière (1'140'000 Frs).
 La provision a été déterminée de la manière suivante :
 Nous avons axé notre intervention sur deux catégories de contribuables qui seront touchés par les effets de la pandémie, soit :
- a) Les indépendants :
 Nous avons calculé la moyenne des revenus des indépendants sur les trois dernières années (2016/2017/2018) de laquelle nous avons déduit la réduction pour famille pour arriver à une moyenne nette de revenus des indépendants. Nous avons pratiqué un abattement de 40% pour le COVID ce qui représentait un montant de Fr. 590'000.- à déduire.
 - b) Les personnes morales :
 Le même calcul a été appliqué pour les personnes morales, soit la moyenne des trois dernières années sur laquelle nous avons déduit un abattement de 40% COVID-19, soit un montant de Fr. 550'000.-.

Questions sur le message :

7. Page 6 (haut de la page). Entretien des routes. Est-ce un report sur 2020 ou est-ce des économies par rapport au budget ?
 Economies par rapport au budget pour certains travaux courant d'entretien :
- a. Les tronçons de routes nécessitant une réfection du bitume ont été moins importants que prévu et des économies de l'ordre de Fr. 75'000.- ont été réalisées.
 Il s'agit d'un report pour certains travaux qui n'ont pas pu être réalisés en 2019, notamment :
 - b. Renforcement des berges Stockalper (budget = 20'000) :
 - i. le Consortage du Canal Stockalper a retardé les travaux de renforcement de digue. Du coup, la réparation de la route n'a pas été faite en 2019. L'appel d'offres pour les travaux de renforcement du canal a été lancé en avril 2020. La réfection de la route interviendra cette année (en 2020)
 - c. Pont sur Pessot, rue St-Jean (budget = 20'000) :
 - i. Une entreprise locale de menuiserie a été sollicitée pour ces travaux. Quelques travaux mineurs ont été entrepris, mais malgré les multiples rappels, cette entreprise n'a pas été en mesure de réaliser ces travaux. Las de cette situation, une autre entreprise communale a été sollicitée ce printemps (2020). Les travaux seront en principe réalisés au cours de ces prochaines semaines.
 - d. Pont Stockalper Gare de Vionnaz (budget 15'000) :
 - i. Ce montant correspond à la part (50%) des travaux de renforcement envisagés pour ce pont qui présente des signes de dégradation.

- ii. En accord avec la commune de Vionnaz, il a été convenu de temporiser ce dossier et dans un premier temps, limiter le tonnage autorisé pour les véhicules.

Questions sur le compte de fonctionnement :

020.301.00. Diminution de 23'000 frs par rapport à 2018. Quelle raison ?

Il n'y a réellement pas de diminution puisqu'en 2018 nous avons eu une récupération d'APG pour un cas de maternité. Si l'on prend en compte ce remboursement nous sommes tout-à-fait dans les mêmes coûts.

020.431.00. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit des prestations facturées au curateur communal pour l'établissement des déclarations d'impôts pour ses pupilles (prestations effectuées par notre service des contributions).

021.352.00. Quelles sont les actions dans notre région ?

Suite à sa refonte, l'antenne région Valais romand propose des services dans les domaines de la mobilité ou de l'aménagement du territoire. Notre commune profite notamment de ces services dans le cadre de Chablais Agglo ou de la planification du domaine skiable des Portes-du-Soleil.

Notre commune n'a pas le choix de cotiser ou non, il s'agit d'une obligation légale cantonale.

029.317.20. A quoi en est le projet de convention avec Monthey. Rien a-t-il été réalisé ?

La collaboration avec la Ville de Monthey a eu lieu sur des projets précis, en particulier lors de recherche de sites d'implantation, mais n'a pas généré de facturation.

Concernant une structure de promotion économique à proprement parler, que notre commune appelle de ses vœux, le nouveau comité de Chablais Région a décidé de mettre l'accent sur ce point. Dès lors, il paraît plus opportun de privilégier une structure de promotion économique sur l'ensemble du Chablais plutôt que sur deux communes uniquement.

029.366.30. Merci de nous transmettre le détail ? Quelle part est utilisée ?

Un tableau est mis en annexe.

Sur un total émis de 3346 chèques, 2381 chèques ont été utilisés, soit le 71.16%. Voir le détail sur le tableau.

090.301.00. Augmentation de 100% par rapport au budget. Merci pour l'explication.

Il s'agit des heures des travaux publics concernant le déménagement à la Grange Villageoise et la mise en place des cloisons au bureau des salaires pour la Maison de commune.

090.314.0. Maison de commune et Grange villageoise. Pourquoi autant de dépassement ?
Parois mobiles budget 2019 Fr. 5'000.00, sous 029.311.00.

101.431.20. Pourquoi cette baisse de revenu ?

En raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la nationalité suisse, les nouveaux dossiers ont été bloqués durant plusieurs mois par le Canton. Il y a donc eu moins d'auditions et donc moins de délivrances de droits de cité en 2019.

113.311.00. Pourquoi la diminution par rapport au budget

Il s'agit d'un budget annuel qui est utilisé en fonction des besoins.

113.351.60. D'où sort ce montant non budgétisé ?

Participation aux frais d'exploitation cantonaux dès le 1.10.19.

122.318.20. Pourquoi cette baisse ?

La stratégie définie par la commune de Collombey-Muraz a toujours été de privilégier la structure de curatelle mise en place, plutôt que d'attribuer des mandats à des curateurs externes. C'est pour cette raison que les ressources allouées à la curatelle est passée d'un pourcentage de 60% à un 100% assisté d'un soutien administratif et que les recettes pour les émoluments sont de ce fait en augmentation (voir question suivante) et que les coûts d'externalisation sont en diminution.

122.431.00. Pourquoi cette augmentation ?

Voir la question précédente.

200.318.10. Pourquoi cette baisse ? dito de manière générale pour le transport de tous les élèves.

Le budget est établi selon les ayants-droit et les coûts sont basés selon les abonnements réellement retirés.

210.312.49. Explication d'une telle diminution de dépense ?

Suite aux analyses énergétiques menées par la déléguée à l'énergie, une reprogrammation du système de chauffage a été effectuée, avec une priorité portée sur la PAC (pompe à chaleur électrique) et plus au gaz.

210.314.0. Collège du Corbier et Pavillon Corbier 7/8. Qu'est ce qui justifie de telle dépassements ?

Corbier : dégâts des eaux Fr. 8'784.40. L'indemnité versée par la Vaudoise assurance figure dans le compte « 210.436.10 ».

Corbier : mise en place des compteurs énergétiques Fr. 17'491.55. Cette dépense se trouve au budget 2019 sous 869.318.35 (optimisations énergétiques).

Pavillon : dégâts des eaux Fr. 31'429.95. L'indemnité versée par la Vaudoise assurance figure dans le compte « 210.436.10 ».

210.361.20. Pourquoi la différence au budget ?

Il s'agit d'une part du décompte définitif de 2018 (- Fr. 69'356.40) et d'autre part une baisse du nombre d'élèves (852 élèves à 3'400.- contre 861 élèves à 3'420.- pour le budget).

210.436.10. Est-ce que cela est en relation avec le surplus de dépense de l'article 210.314.0 ?

Oui, selon indications ci-dessus.

210.461.50. D'où proviennent ces revenus ?

Subventions pour les travaux de rénovation et de sécurisation des Perraires 2016-2018 et du Corbier 2016-2019.

211.309.00. Aucune dépense ? Normal ? Est-ce considéré sous un autre compte ?

La formation nationale concernant peacemaker n'a pas pu se dérouler en septembre comme prévu, faute de participants (au niveau suisse). Elle devrait être reportée en 2020, en fonction des possibilités et de la pandémie en cours.

211.361.21. Etat du nombre d'élève ?

CO 2019/2020 provisoire= 305 élèves selon facture du canton.

213.366.25. Projet abandonné ou insuffisance de communication ? Projet reconduit à l'avenir ?

Aucune participation de la part des personnes qui auraient pu bénéficier des Bike Check. Il n'est toutefois pas prévu d'abandonner la participation de Collombey-Muraz à ce projet.

220.361.22. Comment justifiez-vous un chiffre négatif ?

Il provient et est justifié par la facture du canton.

Décompte définitif 2018 : - Fr. 23'888.50

Décompte provisoire 2019 : Fr. 17'000.-

239.433.00. Est-ce qu'il y a simplement moins de participant. Système pas intéressant ?

Comme indiqué lors des comptes 2018 (où un dépassement avait été constaté), force est de constater que l'octroi des cours d'appui fluctue année après année, rendant les prévisions aléatoires.

Une forte demande avait été constatée durant le premier semestre 2018, puis la situation s'est stabilisée et a baissé par la suite.

Il ne s'agit donc ni d'une tendance, ni d'un système peu attractif. Dans cette mesure, le budget 2020 et les suivants devraient être maintenus au même niveau qu'actuellement si rien ne change au niveau des directives et du fonctionnement au niveau cantonal.

300.317.10. Est-ce normal autant de frais de déplacement ? Justificatif ?

Une activité au salon du livre a été organisée pour les écoles par la bibliothèque. Les frais de déplacements ont été comptabilisés sous ce compte, mais auraient logiquement dû faire partie du compte 211.318.20 « activités sportives et culturelles », largement en dessous du budget prévu.

309. Toutes les sous rubriques sont dépassées ? Merci de nous expliquer la situation.

Sur le montant global de la rubrique 309, les coûts sont moins élevés que sur l'exercice précédent. Ils sont par contre légèrement supérieurs au budget proposé. Le budget était probablement légèrement sous-évalué.

320.312.00. Pourquoi pas prévu au budget ? Comment cela va être géré ?

Au budget Fr. 4'100.00.- pour un réalisé de Fr. 4'518.60. Nous ne comprenons pas la question. S'il s'agit du compte « 320.311.00 », il s'agit de la mise en place des panneaux d'affichage pour la publicité temporaire. La procédure est décrite sur le site internet de la commune.

330.30. Pourquoi autant de diminution ?

Il s'agit d'une diminution des heures travaillées par les travaux publics concernant les parcs et jardins et chemins pédestres, selon le décompte des heures fourni par le service technique (530 heures en 2019 contre 898 heures en 2018).

330.311.00. Pas de banc changé ?

Non., pas de dépense en 2019 pour la réparation ou le renouvellement des bancs publics.

340.314.51. Merci d'expliquer le dépassement.

Le dépassement est dû à l'installation de deux bancs pour les joueurs et entraîneurs situés en bord du terrain de foot. Cette installation était nécessaire pour l'accueil d'un match international.

351.314.58. Augmentation des coûts pour la salle polyvalente ? 1/5 que comprenez-vous par là ?

Travaux hors budget : réfection de la loge artiste, du sol de la scène Fr. 10'711.85 et des rideaux de scène Fr. 32'175.70

Le solde représente la part « loisirs » de l'entretien de la salle polyvalente Fr. 18'900.00 et de la piscine Fr. 15'200.00.

390.362.00. Pourquoi une telle augmentation ? Ne peut-on rien faire pour la maîtrise du budget ? De plus, il y a des différences avec les chiffres de la page 125.

Le budget est clairement maîtrisé. Si maîtrisé qu'au vu du résultat positif, le montant d'investissement de Fr. 200'000.- à titre de participation communale pour la rénovation de l'église de Muraz (390.562.30) a été immédiatement amorti. C'est cet amortissement qui a généré un dépassement dans le compte de fonctionnement.

A la page 125, il y a effectivement une petite erreur d'addition. Le décompte corrigé est mis en annexe.

440.352.00. Quels sont les coûts globaux et notre participation.

Le coût global (déficit) du CMS de Monthey s'élève pour 2018 à Fr. 4'708'486.55 dont Fr. 1'569'855.20 à charge des communes et Fr. 335'250.80 (21.36%) à charge de Collombey-Muraz. Le solde comptabilisé sur 2019 est donc le solde 2018 de Fr. 26'250.90 plus les acomptes pour 2019 de Fr. 371'000.-.

Sont comptabilisés également la participation pour les prestations LAMAL des infirmières et infirmiers indépendants. Cela représente pour 2019, Fr. 18'666.90 pour la prestation 2018 et Fr. 10'000.- d'acompte pour la prestation 2019.

490.361.42. En quoi consiste le dispositif pré-hospitalier ?

Prise en charge ambulatoire des addictions.

541.314.0. Augmentation et travaux non-prévu ? pourquoi ?

Lors de l'établissement du budget 2019 en août 2018, un projet consistant à occuper les locaux du rez-de-chaussée de la Grange villageoise afin de créer une crèche provisoire avait été budgété. En effet, la liste d'attente pour la crèche était importante. L'occupation de ces locaux pour une crèche définitive n'était pas idéale et une étude de faisabilité pour une nouvelle crèche avait été ainsi budgété (compte 541.318.50).

L'opportunité d'occuper 2 salles de classe dans les pavillons du Corbier s'est présentée en parallèle et le projet initial a subi d'importantes modifications. L'idée d'une délocalisation des UAPE dans des locaux existants pour se rapprocher des lieux de scolarité et permettant ainsi de libérer des places d'accueil aux Plavaux pour la crèche a été validée.

Quelques travaux non budgétés ont été nécessaires pour adapter les salles de classe du Corbier (création d'une cuisine, réfection des parois et des sols suite à des dégâts d'eau, écoulement, chauffe-eau, ... pour Fr. 36'500.-). Les travaux de la Grange villageoise ont également été plus importants que prévus avec la création de nouveaux wc, la modification des portes afin de les mettre aux normes pour l'accueil d'enfants, la création de rigoles pour le brossage des dents, ...).

Cette modification du projet initial était bien plus avantageuse d'un point de vue financier et rendait superflue l'étude de faisabilité d'une nouvelle crèche. Cela a permis également d'être très réactif par rapport aux besoins des familles de la commune. L'offre est passée de 76 à 102 places d'accueil en crèche et de 89 à 109 places d'accueil en UAPE.

Finalement, le bâtiment des Plavaux a subi des travaux en raison d'un dégât d'eau important sur la façade nord du bâtiment (Fr. 12'000.-).

541.318.50. Frais d'étude. Avez-vous renoncé au projet d'extension ?

L'extension a été réalisée par l'utilisation de locaux existants (cf question sur le compte 541.314.0).

541.461.00. Merci de nous donner le détail de la participation de la subvention. (différenciation salaires, matériels, etc...). Prévoir éventuellement une ligne de compte supplémentaire.

La subvention pour matériel représente Fr. 2'280.00 pour la crèche et Fr. 2'670.00 pour l'UAPE, soit forfait de Fr. 30.00 par place. Les comptes sont définis dans la structure du canton.

570.312.49. Moins de dépense énergétique ? justification ?

Energie Sous l'église idem 210.312.49

570.364.13. Pourquoi un chiffre négatif ?

Le financement du foyer de jour s'est modifié dès 2018 déjà (financement par le canton), et le montant qui figure en compte en négatif en 2019 provient du remboursement par la Charmaie SA de la contribution 2018 de la commune.

589.366.72. Plus que 6613 chf. On ne donne plus de sac ?

En 2018 un stock important avait été commandé et l'ensemble des coûts avait été comptabilisé sous cet exercice. De plus, lors du lancement en 2018, un rattrapage pour les enfants jusqu'à l'âge de deux ans avait été effectué.

Seul, un réassort de stock a été comptabilisé dans l'exercice sous revue.

610.318.50. De quelles études on parle ?

Etude sur l'aménagement de plusieurs arrêts de bus sur la route cantonale (exemples : Barne, Charmette)

610.461.61. Rien au budget. De quoi parle-t-on ?

Participation cantonale pour les travaux réalisés sur la route du Cornet dont la commune était pilote (sur une route cantonale).

620.314.00. Economie ou report ?

Il s'agit essentiellement d'économies par rapport au budget, notamment liées à l'entretien courant. Tous les travaux spécifiques planifiés en 2019 ont été réalisés. Voir détail sous question 7 ci-dessus.

620.311.21. Est-ce une nouvelle politique de la Municipalité ?

Il s'agit de la facture pour l'abri à vélos qui a été mis en place sous le vieux collège de Muraz. Une remarque avait été faite à la commune sur l'absence d'un emplacement confortable pour stationner les vélos de manière sécurisée, à proximité du nouvel arrêt bus de la Paquaire

Comme il n'était pas possible de poser un abri-vélo sur la place de la Paquaire et que la remarque a paru judicieuse au Conseil municipal, il a été retenu de mettre en place cet abri-vélo sur la place inférieure de l'école enfantine, dans le cadre du réaménagement de cet espace.

La Municipalité souhaite être modèle en termes de mobilité douce et une extension intelligente des abris à vélo sera notamment à l'ordre du jour.

620.316.60. Est-ce une nouvelle stratégie ? ou une stratégie à approfondir ?

Cela correspond à la facture pour la location d'une nacelle élévatrice, notamment pour les décorations de Noël. La nacelle communale ne peut pas remplir toutes les missions, il faut ponctuellement avoir recours à des sociétés de location.

620.436.10. Pourquoi un chiffre négatif ?

Correction de montant pour une participation datant de 2015.

651.363.30. Il s'agit d'un montant indiqué net. Merci de nous donner le détail.

Les Transports publics du Chablais gèrent l'ensemble des recettes et charges et ne facturent que le net aux communes.

700.318.50. Pourquoi aucune dépense ?

Ce budget est un montant de base prévu pour l'attribution de l'un ou l'autre mandat en lien avec l'eau potable. En l'occurrence, en 2019, nous n'avons pas eu la nécessité de faire appel à un tel mandat.

710.319.30. De quoi s'agit-il ?

Correction de la récupération de l'impôt préalable suite à l'encaissement de subventions (Redip).

720.318.72. Combien de passage par semaine actuellement ?

Grâce à la généralisation des moloks, les passages sont adaptés en fonction du besoin propre à chaque lieu. En moyenne, 2 passages par semaine sont effectués.

720.318.75. Est-ce que le montant par habitant a évolué à la hausse ?

En raison d'un compte de fonctionnement déficitaire, l'entreprise Satom a dû adapter ses tarifs en passant de frs 14.- à 17.- par habitant. Ce coût reste très attractif en comparaison d'autres déchetteries.

720.435.00. Ventes diverses. Merci de préciser
Vente d'un molok à une gérance.

750.352.75. Pourquoi si peu de dépenses ?
Encaissement du solde du décompte Batardeaux Fr. 46'456.55. La commune avait avancé l'argent en 2017.

790.318.51. Le montant triple. Pourquoi ?
Le dépôt d'un référendum a nécessité une information accrue et anticipée qui a généré des frais supplémentaires.

810.314.00. Forte diminution. Pourquoi ?
A mettre en relation avec le 810.362.82, puisque le budget prévoyait un montant pour la participation aux forêts de protection et qu'un compte a été ouvert spécifiquement dans les subventions accordées.

810.362.82. Pas prévu au budget, mais dans les comptes. Est-ce un oubli ?
Voir la question précédente.

869.318.35. Pourquoi une telle diminution ?
C'est également là une question d'imputation comptable. Dans le budget un montant de Fr. 50'000.- était prévu pour des actions d'optimisation énergétique des bâtiments communaux. Ces actions ont bien été entreprises mais figurent dans les comptes sous les bâtiments communaux concernés, soit :

1. Ecole du Corbier, compte 210.314.42 : un montant de Fr. 17'491.55 a été dépensé pour analyser et optimiser la gestion énergétique, mandat octroyé à la société Siemens Suisse SA.
2. Ecole du Corbier, compte 210.314.42 : un montant de Fr. 28'090.30 a été payé pour acquérir un stabilisateur de tension auprès de la société VoltControl
3. UAPE, compte 541.315.00 : un montant de Fr. 7'276.50 a été versé à la société Chablais Contrôle pour reprogrammer la domotique des équipements KNX des thermostats Feller et régulateur Siemens pour une gestion continue des zones.

La comptabilisation sous les bâtiments respectifs permet de pouvoir suivre dans le détail les investissements consentis sur chaque bâtiment et permet de pouvoir ressortir aisément les montants investis.

870.434.10. Une taxe devrait être affiliée. A quoi est attribuée la taxe de cette rubrique.
Le terme « taxe » est effectivement inadapté et sera corrigé dès le prochain budget.

900.330.20. Le message de la Municipalité indique 360'000 Frs.

Le montant de la provision concerné par les effets du Covid-19 est bien de Fr. 360'000.-. Les Fr. 15'000.- supplémentaires concernent l'ajustement de la provision ordinaire sur l'évolution des débiteurs.

Questions sur les investissements :

200.631.44. A quoi a servi cette somme ?

Facturation du 50% du coût net des travaux de rénovation de l'Ancienne cure (la paroisse est propriétaire à 50% de l'immeuble).

210.506.10. Pas de dépense. Plus de besoin ? changement de stratégie ?

Les tableaux interactifs vont faire l'objet d'une commande courant 2020.

720.501.72. Dito 506.72. Statut de l'avancement de l'implantation et du projet ?

En 2019 nous avons pu installer 15 Moloks

En 2020 nous devons installer 24 Moloks, ce qui portera le nombre total de Moloks installés entre 2017 et 2020 à 77 Moloks.

La mise en place des 24 Moloks prévus en 2020 se fera dès que possible, en fonction du temps que prennent les différentes procédures qui sont en cours (inscription de servitudes, autorisation de construire à venir, etc..) et qui sont assez longues.

750.501.00. Le message fait part d'oppositions. De quoi s'agit-il ?

Les travaux de sécurisation du torrent du Raccot ont impliqué des mesures d'expropriations. Même s'ils n'étaient pas opposés au projet sur le fond, certains riverains touchés ont fait opposition au projet, craignant d'être pénalisés en cas de constructions futures sur leurs parcelles. Les oppositions ont été traitées. Les opposants ont été rassurés sur les implications du projet et ils ont tous retiré leurs oppositions.

790.589.00. Statut du projet ?

Le projet se poursuit. Une consultation publique sur le projet définitif devrait avoir lieu cette année encore.

Collombey-Muraz, le 18 mai 2020.